



L'Etat et vous...

Lettre d'information de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Éditorial

Depuis plusieurs mois l'activité économique assure un niveau d'emploi rarement atteint ces dernières années à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'aquaculture en plein développement a soutenu celui de Miquelon et l'optimisme regagne l'île, tant à la peine ces dernières années. Le rendement du crabe des neiges et du lump paraît marquer un retour des espèces dans nos eaux et nos pêcheurs prennent conscience que des pratiques renouvelées et une diversification des prises peuvent leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés. Le dynamisme des pionniers de l'aquaculture et des entreprises de transformation des produits de la mer crée une onde d'énergie qui se propage à tout le secteur. Cette capacité d'évolution et d'adaptation est extrêmement encourageante. Elle se manifeste dans de nombreux autres secteurs qui, petit à petit, se modernisent sous l'impulsion des générations montantes. Bien des comportements se professionnalisent et s'inscrivent dans des démarches raisonnées, concurrentielles et constructives. Les relations avec l'administration s'en ressentent. Fondées de plus en plus sur des rapports de confiance marqués par la compréhension mutuelle et la qualité technique des échanges, elles permettent, dans un climat apaisé, de construire un avenir plus solide.



Le mieux n'est pas encore le bien mais le chemin est ouvert si l'on sait accompagner, en l'organisant, le désir de développement de l'initiative privée. Certes, tout n'est pas si simple. La faiblesse des ressources locales plonge les collectivités dans des difficultés récurrentes qui devront trouver une solution durable. La réforme du principal transfert financier de l'Etat (DGF) devrait apporter une première réponse que prolongera la création d'une dotation spécifique pour l'Outre-mer, actuellement à l'étude. Bien entendu le FIDOM, poumon de l'investissement public, ainsi que le dispositif de soutien au logement (LBU), seront toujours mobilisés en 2005 au profit de l'archipel.

Cela ne résume pas, loin s'en faut, toute la panoplie des moyens d'intervention de l'Etat qui active bien d'autres leviers au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a ainsi accru, en 2004, son soutien à la desserte maritime et il l'accentuera l'année prochaine pour assurer à la population un service de qualité fiable et pérenne. Cet effort au titre de la continuité territoriale se concrétise également dès cette année par le financement du « passeport mobilité » en faveur de nos étudiants et se complétera par une aide au voyage des particuliers entre l'archipel et la métropole dès que le territoire aura défini les catégories de bénéficiaires.

Enfin j'adresse, au nom de tous les agents de l'Etat, mes très vives félicitations à M. Denis Detcheverry, maire de Miquelon, nouveau sénateur du Territoire et qui entre, à ce titre, dans l'histoire de l'archipel. Il pourra compter, pour l'accomplissement de son mandat national, sur le total soutien des services que j'ai l'honneur de diriger.

Claude Valleix
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

Sommaire

- **DOSSIER** : l'action sociale de l'Etat



- **ZOOM sur** le service de la DASS
- **SUPPLÉMENT** une OGAF «Terre et mer»...
- **Billet de** la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- **POINTS DE REPÈRE** DASS et santé environnementale
- **SPÉCIAL** personnels de l'Éducation Nationale
- **INFOS PRATIQUES**
- **VIE ADMINISTRATIVE**



Dossier

L'action sociale de l'Etat

L'ACTION SOCIALE DE L'ÉTAT

L'Etat est le garant de la cohésion sociale. Il a la responsabilité particulière d'impulsion, d'animation, de régulation, de coordination et d'évaluation des actions entreprises et des résultats obtenus.

Il revient ainsi aux services déconcentrés d'assurer prioritairement cette responsabilité :

- dans l'organisation de la prise en charge des situations d'urgence ;
- dans la garantie de l'accès aux prestations ou dispositifs de prise en charge : RMI, prestations sociales, aide médicale et aide sociale, allocations pour les personnes âgées et les personnes handicapées, Commission Territoriale de l'Education Spéciale (CTES), Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP).

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales constitue et anime le pôle social départemental autour de trois axes privilégiés :

1/ la veille et l'alerte sociale en garantissant :

- l'information concrète et complète du public, qu'il s'agisse des situations d'urgence ou de l'accès normal aux services et aux établissements sociaux, sanitaires, et médico-sociaux ;
- l'accès de tous aux dispositifs de protection sociale, de protection de la santé et d'aide sociale ;
- une prise en charge globale des personnes et des familles, notamment des jeunes, et une coordination des actions engagées dans les domaines de l'insertion, du logement, de la formation et de l'emploi, de la culture et de la famille.

2/ la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Etat, notamment au travers de la planification,

3/ l'animation et la coordination de la lutte contre les exclusions.

LES DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE

Les domaines d'action dans le champ de la compétence État

ENFANCE / FAMILLE

- Contrôle sanitaire et législatif des lieux d'accueil pour jeunes enfants (Maison de l'enfant).

- Actions en faveur des jeunes pour promouvoir l'accès aux loisirs des familles défavorisées notamment dans le cadre du Contrat Educatif Local en partenariat avec le service de la jeunesse et des sports (prise en charge de colonies de vacances).

EXCLUSION / PRÉCARITÉ

- Actions en faveur du Public sans résidence stable ou en rupture familiale (appui aux structures d'hébergement, Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS), création de structures d'hébergement alternatif...).
- Actions en faveur du public touché par les toxicomanies (prévention, information du public; gestion du centre d'éducation par la santé; participation au comité de lutte contre les toxicomanies et le comité de vigilance...).

PERSONNES AGÉES

- Animation du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) et actions en faveur des personnes âgées (la semaine bleue...).
- Participation à la commission d'aide sociale de la CPS.

PERSONNES HANDICAPÉES

- Accompagnement des établissements et services médico-sociaux dans le développement de la protection sanitaire et sociale des personnes handicapées.
- Accompagnement de la gestion de la Commission Territoriale de l'Education Spéciale en liaison avec le service de l'Education Nationale afin de veiller à l'accès aux droits fondamentaux des enfants touchés par un handicap.
- Délivrance des cartes d'invalidité.

Les domaines d'action pour le compte du Conseil Général (*)

ENFANCE / FAMILLE

- Avec le service social du Conseil Général, actions en faveur des familles en difficultés, et traitement des situations d'aide sociale à l'enfance (accompagnement social, soutien, prévention, signalements...).
- Gestion de la commission d'agrément des assistantes maternelles et familles adoptantes (enquêtes sociales).

EXCLUSION/PRÉCARITÉ

- Gestion et coordination du Programme Territorial d'insertion et du dispositif RMI (suivi des bénéficiaires RMI, ouvertures de droits, suivis des contrats d'insertion).

- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (traitements des demandes d'aide à l'accès ou au maintien dans les lieux...).
- Coordination et secrétariat de la commission des logements sociaux (et traitement).

PERSONNES AGÉES

Mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et soutien aux actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

(*) particularité de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, dans le cadre d'une convention, la DASS est mise à disposition du Conseil Général pour l'instruction des dispositifs relevant de l'action sociale.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La stimulation de l'emploi au moyen du soutien apporté à l'économie locale ne peut avoir pour effet de supprimer toute compétition. La nécessité qui s'impose de s'adapter aux évolutions des techniques, aux besoins des entreprises donne un avantage aux plus qualifiés, aux plus expérimentés, voire aux plus motivés, aux plus disponibles...

Dans la mesure où le travail reste une valeur fondatrice de l'organisation collective, l'accès à l'emploi est un élément essentiel de l'intégration sociale et la privation d'emploi, une source d'exclusions et un facteur de destruction de la cohésion sociale.

Certaines catégories de publics sont plus exposées aux difficultés d'accès ou de retour à l'emploi : les jeunes à la recherche d'une première expérience ou dont le niveau de qualification est faible, les demandeurs d'emploi de longue ou très longue durée, les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RMI ou de minima sociaux, les femmes isolées, notamment chargées de famille, les demandeurs d'emploi âgés... Tous ont droit à la solidarité nationale, laquelle s'exprime à travers la politique de lutte contre le chômage de longue durée et les exclusions, bientôt relayée par une loi de cohésion sociale comportant un volet emploi.

Tous les instruments de cette politique sont disponibles et utilisés sur l'archipel et gérés par le service public de l'emploi, regroupant, sous l'autorité du Préfet, le STEFP, l'ANPE et la DASS. Des objectifs de résultats sont fixés pour 2004 : stabiliser le chômage de très longue durée, la sortie vers l'emploi des bénéficiaires du RMI, et réduire la part des jeunes dans la demande d'emploi.

Les dispositifs mobilisés permettent de traiter de manière individualisée les difficultés personnelles décelées par les conseillers de l'emploi de l'ANPE et consistent en :

- Des mises en situation de travail, complétées par des formations dans le secteur non marchand (Associations, Collectivités...), avec des contrats



aidés tels que : Contrat Emploi Solidarité (CES) ou Emploi Consolidé (CEC), ou les emplois-jeunes, dont certains se poursuivent.

déléguées par le Ministère du Travail, et incluant les rémunérations, se sont élevées à près de 980.000 €.

Zoom sur...

Le Service de la DASS

LOGEMENT ET AIDES SOCIALES

- Une incitation au retour à l'emploi en entreprise, avec le Stage d'Accès à l'Entreprise (SAE) et surtout le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE).
- L'insertion par l'activité économique (avec l'entreprise d'insertion BATIVERT).
- Un objectif d'insertion sociale et professionnelle, avec accompagnement social complété selon les cas par un retour sur des acquis élémentaires, des mises à niveau, des définitions de projets, une remotivation, un entraînement à l'effort..., au moyen d'actions collectives ou individuelles d'insertion, de chantiers d'insertion (SIFE) et grâce à l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP). Ces actions s'articulent avec les variations saisonnières du marché du travail, pour optimiser le retour à l'emploi, autant que possible.
- Prestations de services spécialisées utilisées pour la définition de projets professionnels et d'aide à l'orientation.

La direction de l'Équipement, par sa cellule habitat-logement, assure la gestion et le contrôle de différentes aides à l'habitat financées à la fois par l'État et la Collectivité Territoriale. Certaines de ces aides ont des objectifs sociaux. Elles facilitent l'accès à la propriété, permettent le maintien à domicile des personnes âgées ou aident à la rénovation des logements des personnes à faible revenu.

La prime à la construction est strictement réservée à la construction ou à l'agrandissement des habitations principales. Calculée en fonction de la surface du logement (plafonnée à 110 m²), cette aide est versée annuellement pendant 10 ans, sous réserve de répondre à des plafonds de ressource.

L'aide à l'habitat des personnes âgées de plus de 60 ans a pour but de contribuer à l'amélioration du logement et faciliter le maintien à domicile des bénéficiaires. Plafonnée à 2 300 €, elle permet la réalisation de petits travaux intérieurs ou extérieurs. Fixée en fonction des revenus, l'aide peut atteindre 100 % du montant des travaux. Elle peut être renouvelée tous les trois ans, elle est attribuée dans la limite des crédits disponibles.

L'aide à l'amélioration des logements des propriétaires occupants à faibles ressources a été mise en place pour maintenir en état les habitations principales datant d'au moins 25 ans. Elle concerne les travaux de gros oeuvre, d'étanchéité, de chauffage, sanitaires, d'électricité ou d'adaptation pour les handicapés physiques... Elle peut couvrir jusqu'à 90 % du montant des travaux. L'aide est octroyée sur décision de la commission d'attribution, qui apprécie le degré d'urgence des travaux prévus, dans la limite des crédits disponibles. Cette aide peut être renouvelée selon certaines conditions.

Sous l'autorité du préfet, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Saint-Pierre-et-Miquelon, service du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, met en œuvre les politiques nationales de santé et de solidarité au service des populations de l'archipel.

Une équipe au service de la santé

- Participe à la définition d'une politique de santé pour Saint-Pierre-et-Miquelon ayant pour but de préserver et d'améliorer l'état de santé de chacun, notamment à travers l'élaboration du schéma territorial d'organisation sanitaire et sociale.
- Assure la tutelle et le contrôle de l'établissement public hospitalier, de la CPS et des mutuelles placées dans son champ d'intervention pour l'accroissement de la protection sanitaire et sociale.
- Accompagne les établissements et services médico-sociaux dans le développement de la protection sanitaire et sociale des handicapés.
- Participe à la prévention de la santé sur l'archipel en liaison avec le mouvement associatif et l'Éducation Nationale, notamment en matière de contraception, toxicomanie, d'alcool et de tabac.
- Assure la sécurité sanitaire de la population face aux risques technologiques, épidémiques ou environnementaux.
- Veille à l'utilisation rationnelle et optimale des ressources.
- Suit l'exercice des professions de santé sur l'archipel.
- Organise les concours et examens dans les secteurs relevant de sa compétence, évitant ainsi aux candidats de se déplacer en métropole.
- Assure l'organisation et le fonctionnement du comité médical et de la commission de réforme.

Une équipe au service de la solidarité

- Promeut l'accès de chacun au système sanitaire et social.
- Intervient dans le cadre de la lutte contre les exclusions.
- Assure en partenariat avec l'éducation nationale la CTES qui veille à l'accès aux droits fondamentaux des jeunes handicapés.
- Anime le CODERPA et permet la réalisation d'actions et de déplacements en faveur des personnes âgées.

S'y ajoutent également les missions entrant dans le cadre de la mise à disposition du Conseil général (voir dossier).

La mise en œuvre de ces mesures peut prendre la forme d'aides incitatives à l'emploi (prise en charge d'une partie du salaire, allègement du coût du travail, en contrepartie d'un tutorat, d'un accompagnement, d'un suivi...) ou de conventions passées avec des prestataires, pour l'organisation d'actions individuelles ou collectives de définition de projet, de redynamisation, de retour à l'emploi, de départ en formation...

En 2003, 76 CES ont été conclus ou renouvelés pour des durées de 3 à 12 mois (exceptionnellement doublées), 6 CEC conclus et 17 renouvelés, pour des durées moyennes de trois ans, 18 CAE et 61 entrées en Stages d'Insertion. 19 emplois-jeunes restent en cours. Les sommes consacrées à ces dispositifs, regroupées pour l'essentiel sur le Fonds pour l'Emploi dans les DOM (FEDOM), ou

LES CHANTIERS D'INSERTION :

Ce sont des actions collectives, confiées par le Service public de l'emploi par convention, à l'Association pour la Formation Continue (AFC), regroupant pour des durées de quelques semaines des personnes en difficulté d'accès à l'emploi recensées par l'ANPE, afin de réaliser une œuvre d'utilité collective.

Ces chantiers associent le plus souvent une collectivité locale, participant en qualité de maître d'ouvrage, au financement de la matière d'œuvre nécessaire. Le Ministère du Travail prend en charge le fonctionnement (encadrement technique, accompagnement social...). Les participants ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle.



Sont à mettre à l'actif de ces chantiers, tremplins efficaces de retour à l'emploi : la réhabilitation d'une grave et la reconstruction du lavoir, à l'Île aux Marins, le chemin de bois du fond de l'Anse, la réfection de bâtiments de restauration de la colonie de la mission catholique, ou le gîte du ruisseau Debons, à Langlade, la maison de la Lyre, l'enclos de la quarantaine, et divers aménagements environnementaux dont la plage de Savoyard, à Saint-Pierre, sans oublier les doris des bancs, que l'on voit pour le 14 juillet...



Supplément

Une OGAF «Terre et Mer»
à St-Pierre-et-Miquelon

d'un comité des pêches et de définir les priorités d'action de cette structure.

Dans le domaine de l'aquaculture, l'investissement dans du matériel d'élevage de morue bénéficiera des aides OGAF. En effet cet élevage participe au développement de l'économie de l'archipel puisqu'il fait appel à d'autres pêcheurs pour l'approvisionner en poissons « fourrage », poissons d'espèces abondantes mais non pêchées actuellement car de moindre valeur sur le marché, tel que maquereaux, harengs et capelans, en périodes creuses.

du sol sont sa rareté, sa fragilité. La seconde action concerne l'aide à l'acquisition d'outils de transformation et de conditionnement des produits agricoles. Les agriculteurs ont en effet aujourd'hui acquis une technique de production mature. Ils souhaitent donc proposer des produits plus élaborés et correspondant mieux à la demande du marché.

UNE OGAF «TERRE ET MER» À SAINT PIERRE ET MIQUELON

Les moyens de l'OGAF «Terre et Mer» de Saint-Pierre-et-Miquelon

Une OGAF, Opération Groupée d'Aménagement Foncier, est mise en place à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce nouveau projet a pour objectif de contribuer pendant trois années à la dynamisation de trois secteurs d'activité de l'archipel : pêche artisanale, aquaculture et agriculture.

Ainsi, les actions proposées dans le cadre de l'OGAF vont pouvoir bénéficier de 300 000 € de subvention pendant 3 ans.

La méthodologie de l'OGAF et son application à Saint-Pierre-et-Miquelon



Le dossier a été instruit par les services de l'Agriculture. En vertu des principes du développement local (voir encadré), l'obligation est apparue d'élargir la vocation initiale agricole des OGAF à d'autres activités touchant au milieu naturel. En effet, dans le cadre d'un développement global axé autour des ressources naturelles, les particularités et l'histoire de l'archipel imposent de ne délaissier ni la ressource terrestre, ni la ressource maritime. Ce sont donc trois secteurs d'activité qui ont donc été inclus dans l'OGAF : la pêche artisanale, l'aquaculture et l'agriculture. Cette démarche a été approuvée par le ministère de l'Agriculture et le CNASEA pour créer à Saint-Pierre-et-Miquelon une OGAF originale dénommée «Terre et Mer».

Qu'est-ce qu'une OGAF ?

Les OGAF ont été créées par un décret du 8 juin 1970 dans le but d'aider les agriculteurs à réaliser des projets individuels : restauration foncière initialement, mais aussi développement d'exploitations agricoles, organisations de filières, installation de jeunes... Elles doivent plus généralement permettre la « mise en œuvre, sur un périmètre déterminé et dans un temps limité, d'un programme d'action permettant l'amélioration des structures foncières, de l'organisation des exploitations agricoles et forestières et des conditions de vie rurale ».

Trois caractéristiques entourent les OGAF :

- les actions doivent être limitées dans l'espace et le temps
- les programmes s'appliquent à des situations très diverses
- chaque OGAF doit comporter un certain nombre de mesures spécifiques

Une importante phase de préparation a précédé l'adoption du projet. Elle a consisté en l'élaboration d'un diagnostic global autour des volets (pêche artisanale, aquaculture et agriculture) pour envisager les enjeux de développement à venir et construire un outil de référence pour les acteurs concernés, à une échelle plus large que celle de l'OGAF.

Au fil des transformations du secteur, les OGAF ont su venir à l'appui des nouveaux enjeux agricoles : de l'incitation à la productivité, elles s'orientent aujourd'hui vers des actions d'aménagement rural, en lien avec la prise en compte de l'environnement. Elles sont coordonnées par le Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) et financées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR). Localement, c'est le Préfet qui assure la gestion des crédits et l'agrément des projets.

Plus de 1 200 OGAF ont été agréées. En Outre-Mer, ce sont 24 opérations qui ont déjà été mises en place.

OGAF et développement local...

Dans cette optique, quatre groupes de travail ont été créés. Les ressources locales ont été largement mobilisées : entrepreneurs privés, élus locaux, associations, individus, services de l'État, Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Métiers (CCIM) ont participé à des réunions de travail où ont été exposés et discutés les spécificités, les difficultés, les atouts propres à chaque secteur. Ainsi, a été créé entre 2003 et 2004 un document de référence qui présente un état des lieux sur chacun des volets concernés ainsi qu'un projet global propre à chaque secteur décliné en différents thèmes.

Parallèlement aux évolutions de l'OGAF, un autre concept a émergé : le développement local. Cette notion repose sur trois principes de développement : l'action à l'échelle d'un territoire, appréhendant la globalité des activités pour leur meilleure articulation, et enfin la volonté de remettre les choix de développement entre les mains des porteurs de projet locaux. Ce sont donc sur ces principes que la mise en œuvre d'une OGAF s'appuie.

Le CNASEA et Saint-Pierre-et-Miquelon : une collaboration croissante

Le CNASEA, Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, est une structure sous tutelle du MAAPAR (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche). Son rôle est double. Il assure tout d'abord le paiement d'aides de l'Etat et de la Communauté européenne aux agriculteurs dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que dans celui de la protection de l'environnement. Par ailleurs, il soutient la formation professionnelle dans le milieu agricole. En pratique, ses missions sont de :



L'OGAF «Terre et Mer» de Saint-Pierre-et-Miquelon : des actions spécifiques

- Gérer les fonds publics
- Concevoir des outils informatiques évolutifs et des modèles micro-économiques
- Mener des actions d'étude et de conseil
- Etre une force de proposition auprès des pouvoirs publics

Pour la pêche artisanale, l'action proposée est le recrutement d'un animateur qualifié au titre de la filière halieutique. Il aura pour rôle de fédérer la profession, de poser les bases de fonctionnement

Billet de... La délégation aux droits des femmes et à l'égalité

LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À
L'ÉGALITÉ

Le premier secrétariat d'État à la Condition
Féminine a été installé en 1974 et a été maintenu

par tous les gouvernements successifs. Actuellement il s'agit du ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité Professionnelle : Nicole AMELINE.

Relais essentiel de la politique du Secrétariat d'État, la structure régionale a été créée en 1976. Des déléguées régionales et des chargées de mission départementales mettent en œuvre, sous l'autorité du Préfet, la politique arrêtée par le Gouvernement en ce qui concerne les femmes.

Dans l'archipel, l'actuelle correspondante aux droits des femmes et à l'égalité, nommée par arrêté préfectoral du 1er mai 2004, est Mme Véronique PLANTEGENEST (photo).

La mission de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'archipel s'articule autour de 4 axes :

- Droits de la personne : orientation et formation scolaire, santé des femmes, information sur la sexualité, la contraception, la transmission de la vie, les femmes en difficulté, les femmes isolées...
- Promotion de la femme au travail : conditions de travail et droit du travail, accès des femmes aux responsabilités, promotion de l'égalité des chances dans le système éducatif...
- Promotion de la place de la mère de famille : revalorisation de la fonction maternelle, conciliation vie professionnelle et vie familiale, droit de la famille et du mariage, vie quotidienne...
- Promotion de la femme dans la société : développement de la participation des femmes aux instances de décision : vie politique, associative, syndicale...



Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de Saint-Pierre-et-Miquelon
Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
Bd Constant Colmay, BP 4333
Tél : 05 08 41 15 06
Fax : 05 08 41 34 55
Email : veronique.plantegenest@sante.gouv.fr

Spécial Personnels Éducation Nationale

Les mouvements de personnels de l'Éducation nationale pour la rentrée 2004



Monsieur Marc FOUQUET quitte ses fonctions de proviseur pour prendre celle de chef de service départemental de l'Éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur Christian LE GOFF, venant de Chateaulin (29), lui succède comme proviseur du lycée d'État Émile Letournel.



REUSSITE AUX CONCOURS

Secrétaire d'administrations scolaire et universitaire avec effet au 1er septembre 2004 : Patrick LEBAILLY ; Anne Catherine ARROSSAMENA
Professeur des écoles (enseignement privé) : Hélène CORMIER

RECRUTEMENT

Prise de poste au 14 septembre 2004
Marielle DODEMAN ; Rachel PARK ; Roger-Gabriel DETCHEVERRY ; Patricia DRAKE (Enseignants 1er degré)
Laurie DRAKE ; Florence BRIOZZO (Professeurs d'anglais)
Philippe BURY (Professeur technologie)
Jean CHANG-FONG (Professeur Maths-physique)
Gladys NICOLAS (Documentaliste)
André NEWELL (Professeur musique)
Joël DISNARD (Professeur de maintenance de bâtiments)
Nicolas BOISSEL (Professeur de mathématiques)

ARRIVÉE PAR VOIE DE MUTATION

François MOULIN, attaché d'administration scolaire et universitaire (agent comptable au Lycée d'État)
Martine FRANCOIS (infirmière scolaire)

DÉPART PAR VOIE DE MUTATION

Nathanaël FINDLING - Académie de Toulouse
Patricia VERGEZ - PASCAL - Université du Mans

DÉPART PAR FIN DE CONTRAT

Stéphan GRZEGORZEWSKI (professeur de mécanique)
Shams ABBAS (professeur d'anglais)
Anne BRISSET (professeur de musique)
Laurence VACCALUT (infirmière scolaire)
Christine LAFFOND (secrétaire)

DÉPART EN RETRAITE au 1er septembre 2004

Odile CHAUFFOUR (agent comptable)
André GOIZIOU (professeur de menuiserie)
Josette MARAIN (professeur histoire-géographie)
Paulé LEBAILLY ; Gisèle LETOURNEL ; Catherine PEN (professeurs des écoles)

Points de repère

✓ DASS et SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les missions en Santé Environnementale
d'une DASS s'inscrivent dans une

démarche globale de protection de la population actuelle et des générations futures dans le respect d'un développement durable.

Elles s'articulent autour de trois grands thèmes d'interventions :

- o la lutte et la prévention des risques pour la santé humaine vis-à-vis des produits susceptibles d'être ingérés (eau, aliments).
- o la protection de la population dans les espaces clos (habitat, espaces collectifs).
- o la protection de la population dans son environnement extérieur (rejets, émissions, ...) par la surveillance du milieu.

A Saint-Pierre comme à Miquelon ces missions se traduisent par :

- o la surveillance des eaux distribuées par les réseaux publics et destinées à l'alimentation humaine : 60 prélèvements d'eau seront effectués sur l'archipel en 2004, pour simple analyse ou pour examen complet à l'Institut Pasteur de Lille.
- o le contrôle des commerces d'alimentation et de restauration : l'ensemble des commerces a été ou sera visité par le service en 2004 afin de veiller au respect des bonnes pratiques d'hygiène et de gérer le risque en matière de sécurité alimentaire.
- o le contrôle de la salubrité de l'habitat particulier ou collectif lorsque toutes les conditions d'hygiène ne paraissent pas être réunies et peuvent présenter un danger pour la santé des occupants. L'insalubrité peut porter sur la qualité de l'air intérieur, la qualité des matériaux ou des équipements, les surfaces et volumes, la protection contre les nuisances sonores.
- o le suivi de la qualité des eaux de loisirs (piscine, baignade).
- o la participation aux études ou actions des services de l'Etat dans les domaines relatifs au traitement des déchets, des eaux usées, ou plus globalement tous ceux ayant un impact sanitaire sur l'homme et son milieu.

Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE) a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficultés, en entreprise, dans les établissements publics, les associations,...

Il s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux travailleurs handicapés, à des jeunes à faible niveau de qualification...

Un contrat de travail de 12 mois au moins, ou à durée indéterminée, est conclu pour un mi-temps, au moins : le salaire est celui de l'emploi tenu.

L'incitation à l'emploi consiste en une aide forfaitaire mensuelle de 152 ou 305 €, versée par l'ANPE à l'employeur, cumulée avec une exonération de charges patronales de CPS, jusqu'à 1,3 SMIC et avec une aide à la formation.

Une offre d'emploi doit être déposée à l'ANPE.

✓ **SOUTIEN A L'EMPLOI DES JEUNES DIPLOMÉS**

Cette mesure nouvelle, créée par la loi programme en faveur de l'Outre-Mer, doit permettre, d'une part, aux petites entreprises de se doter de personnel technique et d'encadrement et, d'autre part, à de jeunes diplômés de trouver un premier emploi durable, correspondant à leur diplôme, dans le secteur marchand.

Sont concernés les jeunes de 18 à 30 ans, titulaires d'un diplôme de niveau BAC +2 ou équivalent, inscrits depuis six mois à l'ANPE, ou à l'issue d'un emploi jeune.

Les entreprises intéressées (de moins de 20 salariés), les employeurs de pêche maritime, les associations...concluent un contrat à durée indéterminée, au moins à mi-temps, et versent le salaire de l'emploi.

Une aide mensuelle de 225 à 292,50 €, cumulée avec l'exonération de charges patronales de CPS jusqu'à 1,3 SMIC est versée par l'ASSEDIC, pour le compte de l'État pendant deux ans au taux plein et à moitié, la 3^{ème} année.

✓ **CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES**

Vacances de la Toussaint : du vendredi 29 octobre 2004 au soir au lundi 8 novembre 2004 au matin

Vacances de Noël : du mardi 21 décembre 2004 au soir au mercredi 5 janvier 2005 au matin

Vacances d'hiver : du jeudi 24 février 2005 au soir au lundi 7 mars 2005 au matin

Vacances de printemps : du vendredi 22 avril 2005 au soir au lundi 9 mai 2005 au matin

Vacances d'été : le vendredi 1er juillet 2005 au soir

Rentrée scolaire 2005-2006 : le lundi 12 septembre 2005 pour le personnel enseignant et le mardi 13 septembre 2005 pour les élèves

✓ **ADRESSES INTERNET UTILES**

Justice : un service de médiation pour les litiges liés à Internet

Depuis jeudi le Forum des droits sur l'Internet propose un service de médiation pour régler les litiges liés à Internet. Ils peuvent concerner par exemple les achats en ligne ou encore le respect de la vie privée, les injures et diffamations ainsi que les droits d'auteur... Le site permet de solliciter une médiation via un formulaire en ligne.

<http://www.mediateurdunet.fr/>

Sport : pour tout connaître des résultats des sportifs français

<http://www.comite-olympique.asso.fr>

Consommation : chaque fois que nous faisons nos courses, nous opérons des choix de produits, de prix, de qualité ; mais nous achetons aussi les conditions de travail de ceux qui produisent, les conditions de fabrication, d'évolution et de destruction des produits, et donc leur impact sur la planète. Plus d'informations sur le site <http://www.consodurable.org>

✓ **PASSAGE À L'HEURE D'HIVER**

Dimanche 31 Octobre à 3 heures du matin.

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon :

Place du Lieutenant Colonel Pigeaud - BP 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. 05 08 41 10 10 - Fax 05 08 41 25 46

Directeur de la publication : Claude Valleix - Préfet

Responsable de la rédaction : Anne-Marie Bonnet - Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'Etat

Conception et mise en page : @zimuts sarl tél. 05 08 41 16 64 - Impression : Print Atlantic (Moncton NB)

Photos habillage : AFC, Direction de l'Agriculture, Hervé Jarry, @zimuts sarl

✓ **ARRIVÉE PAR VOIE DE MUTATION**

Préfecture : Anne-Marie BONNET (photo), attachée de préfecture en provenance de la préfecture du Rhône, affectée comme chef de cabinet, le 29 août 2004 - Jean-Michel DERUELLE, attaché de préfecture analyste, en provenance de l'IRA de Lille, le 1er septembre 2004



Agriculture : Sylvain DUFAURE, technicien supérieur des services vétérinaires, Direction des Services Vétérinaires de Mayotte, affecté à la Direction des Services Vétérinaires de SPM, le 1er octobre 2004

Trésor : Michel DURIF, receveur-percepteur à Bordeaux, affecté le 1 septembre 2004 comme fondé de pouvoir

Gendarmerie : Adjudant Joël BLAMPAIN, école de gendarmerie du Mans, affecté le 15 septembre 2004 à la brigade de Miquelon

✓ **RÉUSSITE AUX CONCOURS**

Equipement : Patricia LAPAIX, adjointe administrative, le 16 juillet 2004

Agriculture : Stéphanie DUTIN, concours externe de technicien supérieur des services du ministère chargé de l'agriculture, spécialité vétérinaire, affectée à l'INFOMA de Corbas en octobre 2004

✓ **RECRUTEMENT**

Préfecture : Edith URTIZBEREA, adjointe administrative, le 23 août 2004 - Valériane URDANABIA, agente administrative, le 1er septembre 2004

✓ **DISTINCTION**

Gendarmerie : Gendarme Laurent HUGONI, médaille d'or de la Défense Nationale au 1er janvier 2004 - Gendarme Christophe FIZEL, médaille d'or de la Défense Nationale au 1er janvier 2004 - Gendarme Patrick DE CIAN, médaille d'or de la Défense Nationale au 1er janvier 2004

✓ **DÉPART PAR VOIE DE MUTATION**

Préfecture : Hélène GÉRONIMI, attachée de préfecture, détachée au Ministère de l'Outre-Mer, le 1er septembre 2004

Equipement : Noël AUTIN, service spécial des bases aériennes du sud-est, le 1er octobre 2004 - Eric DE ARBURN, DDE de l'Ille et Vilaine, le 1er septembre 2004

Trésor : Claude THEATE, trésorier auprès de l'ambassade de France à Djibouti, le 10 août 2004

Gendarmerie : Gendarme Luc LE NAN, brigade des recherches de la gendarmerie maritime à Lorient (56), le 27 août 2004 - Adjudant Jean-François CHARRAT, brigade de gendarmerie départementale de Veynes (05), le 27 août 2004

- Gendarme Guy NOE, service des télécommunications et de l'informatique du groupement de gendarmerie de la Roche sur Yon (44), le 10 septembre 2004 - Mdl/chef Patrick FRANCES, service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie départementale de Laon (02), le 16 septembre 2004 - Gendarme Thierry DI RUZZA, brigade de gendarmerie de l'air de Mérignac (33), le 20 septembre 2004 - Mdl/chef Sébastien LE GALL, groupement de gendarmerie départementale de l'Eure à Evreux (27), le 1er novembre 2004 - Gendarme David BEAURAIN, brigade de gendarmerie de l'air de Solenzara (20), le 22 septembre 2004

✓ **DÉPART EN RETRAITE**

Préfecture : Éric DÉROUET, secrétaire administratif de classe supérieure, le 1er avril 2004 - Bernard CLAIREAUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, le 2 août 2004

Equipement : Bernard FLAHAUT, adjoint administratif principal de 1ère classe, le 3 octobre 2004

✓ **DÉPART PAR FIN DE CONTRAT**

Agriculture : Jean GILET, le 31 décembre 2004